

26 au 28 octobre 1960, Montréal

Conférence fiscale fédérale – provinciale lors de l'étude du problème du chômage

Je désire tout d'abord remercier le premier ministre du Canada et ceux des provinces d'avoir accepté la suggestion contenue dans la lettre que j'adressais au chef du gouvernement canadien, le 29 septembre dernier, et dans laquelle je demandais avec instance que le problème du chômage soit discuté durant la présente conférence.

Notre pays tout entier traverse sa période la plus difficile depuis la guerre. J'ai signalé ce problème de l'heure dès le mois de juillet. Vous-même, monsieur le premier ministre, l'avez reconnu lors d'une allocution télédiffusée le 21 septembre. Depuis, une multitude de nouveaux indices sont venus confirmer la gravité de la situation.

Les experts prétendent que la présente récession a débuté au mois de février 1960 et qu'elle sera peut-être la plus prononcée depuis la crise économique des années 1930. Au cours du second trimestre de cette année, la baisse de notre production nationale brute a été de 1.5%. C'est la diminution la plus marquée depuis qu'on a commencé à publier des données trimestrielles en 1947. De plus, il est fort possible qu'une nouvelle baisse se manifeste au cours du troisième trimestre. Si cela se produit, ce sera la première fois, pendant la période d'après-guerre, que notre production nationale aura diminué au cours de deux trimestres consécutifs. La présente récession est donc une des principales causes du chômage anormal dont nous souffrons.

Mais ce n'est pas tout. La récession actuelle suit la période d'expansion la plus courte et la plus faible depuis celle de 1927-29. On estime que le volume de notre production nationale par tête sera plus faible en 1960 qu'en 1956. C'est donc dire que nous traversons une période de stagnation qui est une autre cause de chômage.

Le chômage de structure est aggravé par le chômage technologique attribuable au progrès technique et à l'automatisation en particulier. Si l'on ajoute à ces catégories de chômage le chômage saisonnier que l'hiver nous apporte régulièrement, on a une juste idée de la gravité de la situation à laquelle nous devons faire face.

En juillet dernier, lorsque j'ai soulevé la question du chômage, j'ai conclu mon exposé en disant: « Nous n'avons pas l'intention de suggérer au gouvernement fédéral comment il devrait s'acquitter de sa responsabilité à l'égard du chômage, mais nous osons espérer qu'il est prêt à mettre en application une politique énergique et efficace et qu'il sera bientôt en mesure de communiquer avec les provinces pour nous indiquer, au moins de façon générale, quelles mesures il entend prendre pour faire face à la situation. Quant à nous de la province de Québec, nous sommes prêts à entamer des pourparlers à ce sujet afin de coordonner nos projets respectifs. » Monsieur le premier ministre, dans la lettre que vous m'avez adressée le 11 octobre, vous mentionnez la participation fédérale aux travaux d'hiver, l'assistance financière à l'habitation et le programme fédéral de travaux publics comme des mesures vigoureuses prises par le gouvernement central, mesures qui, dites-moi, indiquent l'intention de votre gouvernement de remplir tout son rôle dans la lutte contre le chômage, présentement et au cours des prochains mois d'hiver.

Le programme de travaux d'hiver est sans doute utile, mais il a aussi des faiblesses que je me propose de souligner plus loin. De l'avis de plusieurs constructeurs d'habitations, l'assistance fédérale annoncée récemment n'est pas suffisante et vient trop tard. Enfin, d'après les relevés faits par le ministère fédéral du Commerce, le programme d'investissements du gouvernement central sera inférieur au cours de la présente année à celui de l'an dernier.

En raison des différents aspects de la situation actuelle, je crois devoir dire que ce programme paraît nettement insuffisant. Il prend pour acquis que le chômage n'existe que dans l'industrie de la construction – ce qui n'est pas le cas – et il ne suffira même pas à créer des conditions satisfaisantes d'emploi dans cette industrie particulière. La situation actuelle au pays est beaucoup plus généralisée dans sa gravité que ne le laisse entrevoir le programme fédéral. Celui-ci, par exemple, n'apporte aucune véritable solution au chômage technologique et de structure qui sévit à l'heure actuelle. Comment devons-nous aborder ce problème? Une grave faiblesse de la structure de notre économie se trouve dans le secteur domestique de notre industrie manufacturière. Ce sont surtout les industries de biens de consommation qui éprouvent présentement des difficultés. Pour que ces industries puissent faire face à la concurrence étrangère, il leur faut diminuer leurs frais de production. Ce résultat ne pourra être obtenu que si elles peuvent avoir accès à de plus vastes marchés et se spécialiser davantage. À cette fin, un programme d'assistance gouvernementale devrait être préparé et mis à exécution en collaboration avec les représentants du travail et de l'industrie. C'est le gouvernement fédéral qui devrait prendre l'initiative dans ce domaine, mais le gouvernement du Québec est prêt à participer à une action conjointe dans les limites de ses responsabilités.

Pour ce qui est du chômage technologique, il y a certaines mesures à prendre qui sont du ressort des provinces. La période de fréquentation scolaire obligatoire pourrait être prolongée et nos jeunes pourraient recevoir un meilleur entraînement professionnel ou technique. Cela aurait pour effet de retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et de les mieux préparer à s'y présenter. Dans notre société moderne, le jeune travailleur non spécialisé devient un véritable handicapé. Dans le même ordre d'idées, il importe d'accorder une aide généreuse et efficace à ceux qui sont déjà sur le marché du travail mais qui ont perdu leur emploi à cause de leur manque de qualification ou parce que leur métier n'est plus requis. Un tel plan, conçu et exécuté par les provinces, aurait des effets tant immédiats que lointains sur le niveau et la structure de l'emploi dans notre pays, car ce sont présentement les jeunes travailleurs et les ouvriers non spécialisés qui sont les principales victimes du chômage.

À ce sujet, nous sommes complètement d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada, monsieur Coyne, qui, lors d'un récent discours à Calgary, déclarait: « In order for Canada to do this we need, in the first place, to improve our educational facilities iammensely, we need to have more universities and technical institutions and training establishments of all kinds, and many times as many students and workers in training as at present. »

Je n'ai mentionné que deux causes de chômage parmi celles que des travaux publics ne sauraient faire disparaître, et je pourrais en signaler d'autres. Il y a aussi les cas où les travaux

publics ne constituent pas le meilleur remède à apporter; le chômage cyclique dont nous souffrons au cours de la présente récession en est un exemple.

Il n'en reste pas moins qu'un programme de travaux bien conçu peut être utile, surtout l'hiver, en contribuant à stimuler l'industrie de la construction et les industries connexes. À ce sujet, je voudrais faire une proposition pratique qui pourrait, semble-t-il, accroître considérablement les effets bienfaisants du programme conjoint de travaux d'hiver. À l'heure actuelle, les contributions versées aux municipalités sont uniformes et ne couvrent qu'une partie du coût de la main-d'œuvre. La part la plus importante du financement de ces travaux reste donc à la charge des municipalités.

Une telle situation ne présente pas trop d'inconvénients aux municipalités plus fortunées, qui comptent peu de chômeurs. Les subventions fédérales et provinciales leur permettent d'alléger leurs charges financières par contre, le système actuel de contributions uniformes ne permet pas aux municipalités pauvres de participer pleinement au programme de travaux d'hiver, même si, règle générale, on y trouve proportionnellement le plus grand nombre de chômeurs. Nous pourrions établir, sous la surveillance directe des provinces, un système de subventions graduées selon la proportion de chômeurs. Dans ce cas, les contributions maxima devraient couvrir une partie du coût des matériaux, de la machinerie et de l'équipement. Nous espérons que cette idée sera discutée plus en détail au cours de cette réunion. Le chômage, comme je le disais tout à l'heure, est devenu un problème aigu. Contrairement à nos prédécesseurs, nous avons accepté une part de responsabilité dans la lutte contre le chômage et nous avons fermement l'intention de remplir notre rôle le mieux possible dans les limites de nos ressources financières. Le gouvernement du Québec participe maintenant au programme des travaux d'hiver dans une proportion de 40% du coût de la main-d'œuvre et nous sommes prêts à faire davantage pour les localités où le chômage est spécialement élevé, à condition que le gouvernement central imite notre action.

Nous faisons en sorte que les travaux publics se poursuivent au cours de l'hiver. Nous procédons le plus rapidement possible à l'aménagement de nos ressources afin de créer de l'emploi. Nous avons également l'intention, dès la prochaine session, d'améliorer sous plusieurs aspects notre programme de sécurité sociale, ce qui aura pour effet non seulement de diminuer la misère, mais aussi d'accroître le pouvoir d'achat.

Nous voulons prendre des mesures efficaces pour prolonger la fréquentation scolaire afin de mieux préparer nos jeunes à exercer un métier ou une profession. Nous désirons enfin aider les chômeurs qui n'ont pas de métier ou qui doivent en acquérir un autre à se réadapter en fonction du marché du travail. À cette fin, nous tenterons dès cet hiver de diffuser l'enseignement technique et professionnel par tous les moyens possibles.

Comme je le disais au mois de juillet dernier, « nous serions toutefois bien naïfs de croire que nous pouvons à nous seuls, même avec la collaboration des municipalités, régler le problème du chômage ». D'un autre côté, je crois devoir le dire, l'action du gouvernement fédéral a été jusqu'ici nettement insuffisante car elle s'est limitée surtout à la lutte contre le chômage saisonnier. À mon avis, sa politique doit être beaucoup plus large et viser également à combattre le chômage technologique, cyclique et de structure qui sévit

présentement. Le gouvernement fédéral devrait nous dire, dès cette réunion, ce qu'il entend faire pour améliorer les conditions de l'emploi dans notre pays.

Au fait, les difficultés économiques que nous connaissons sont tellement complexes et graves que seule une planification coordonnée pourra les surmonter. Les gouvernements fédéral et provinciaux, s'ils veulent remplir pleinement leur rôle, n'ont plus le choix de ne pas planifier. Toutefois, pour être bienfaisante, cette planification ne doit pas être théorique et centralisée. Il faut, au contraire, qu'elle se fasse en fonction de la prospérité de chacune de nos industries et qu'elle soit fondée sur les zones économiques – nos plus petites unités géographiques.

Toutefois, une planification sans coordination intergouvernementale ne saurait être pleinement efficace. Au sein du fédéralisme, les différentes sphères de gouvernement sont interdépendantes surtout dans le domaine économique. Aucun gouvernement ne peut raisonnablement ignorer les projets des autres. Pour ces raisons, je le répète, le gouvernement fédéral devrait dès maintenant nous dire ce qu'il entend faire pour améliorer le niveau de l'embauchage au Canada.

Nous devrions savoir, du moins de façon générale, ce que chaque sphère de gouvernement est disposée à faire pour remédier au ralentissement de notre activité économique. Nous devrions également décider comment nous pouvons le plus efficacement coordonner notre action pour ramener au travail les centaines de mille Canadiens qui souffrent présentement du chômage.